

COMMUNIQUE

IRRIGATION

Levée des mesures de restriction des prélèvements sur les bassins

XX

Bassin de la Sèvre Niortaise – Marais Poitevin – MP1

Considérant la remontée au-dessus du seuil d'alerte de printemps, pendant plusieurs jours, du niveau piézométrique à la station de Pamproux et du niveau hydrométrique à la station de Pont de Ricou, les mesures d'autogestion en cours sur le bassin de la Sèvre Niortaise – Marais Poitevin sont levées à partir de 8 heures le jeudi 14 juin 2018.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 12 juin 2018 un arrêté dans ce sens.

XX

Bassin de la Dive du Nord

Considérant la remontée au-dessus du seuil d'alerte de printemps, pendant plusieurs jours, du niveau hydrométrique à la station de Pouançay, les mesures de limitation des prélèvements à usage d'irrigation sont levées à partir de 8 heures le jeudi 14 juin 2018.

Conformément à l'arrêté cadre, la préfète a signé le 12 juin 2018 un arrêté dans ce sens.

XX

Tous les arrêtés des prélèvements d'eau pour le département de la Vienne sont consultables dans les mairies des communes concernées ainsi que sur le site Internet de la Préfecture de la Vienne. (<http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>)